

PROCEDURE DE SELECTION POUR LA PROMOTION PAR ACCESSION A UN CADRE SUPERIEUR

CANDIDATURE INTERNE : INSPECTEUR (CADRE DE BASE) Session 2023

Le service Recrutement et Sélection (DPRS) organise des épreuves de sélection en vue de recruter des candidats inspecteurs de police via la promotion par accession à un cadre supérieur (de cadre agent/assistant de sécurisation de police vers cadre de base).

1. QUEL EST LE NOMBRE DE PLACES VACANTES ?

La sélection en vue de l'accession au cadre de base n'est plus organisée sous forme de concours. L'ensemble des candidats déclarés aptes par la commission de délibération recevront un brevet d'accession au cadre de base. Tous les agents/assistants de sécurisation de police ayant reçu un brevet d'accession au cadre de base sont admis en formation de base.

Les candidats intéressés peuvent s'inscrire jusqu'au **04 avril 2023**.

2. QUI PEUT PARTICIPER AUX EXAMENS DE SELECTION ?

Pour pouvoir participer aux épreuves de sélection, les conditions suivantes doivent être remplies lors de la clôture des inscriptions:

- être membre du cadre agent/assistant de sécurisation de police avec au moins deux ans d'ancienneté de cadre dans le cadre agent/assistant de sécurisation à la date du **04 avril 2023**;
- ne pas avoir de dernière évaluation avec la mention finale « insuffisante » et ne pas avoir encouru de sanction disciplinaire lourde non effacée;
- le cas échéant, avoir acquis six années d'ancienneté de cadre après l'échec à la formation de base pour le cadre visé ou après une démission ou une réaffectation pour inaptitude professionnelle pour le cadre visé.

Remarques:

- Les candidats non retenus lors d'un concours antérieur peuvent à nouveau introduire une candidature ;
- L'Art. 46.b) 6° de la loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions diverses Intérieur prévoit qu'à partir de cette date, un(e) candidat(e) ne pourra plus s'inscrire au concours de promotion s'il a déjà échoué trois fois à la procédure de sélection pour la promotion par accession à un cadre supérieur. Cependant, les échecs antérieurs au 14 septembre 2021 dans l'ancienne procédure de sélection ne sont pas pris en compte.

PROCEDURE DE SELECTION POUR LA PROMOTION PAR ACCESSION A UN CADRE SUPERIEUR

CANDIDATURE INTERNE : INSPECTEUR (CADRE DE BASE) Session 2023

3. PLANNING DES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection se dérouleront **d'avril 2023 à septembre 2023**.

L'épreuve professionnelle est planifiée le **20 avril 2023**, mais en ce qui concerne la connaissance de la langue, les candidats seront invités par le service Recrutement et Sélection pour présenter des tests informatisés.

Une liste des **matières à connaître** figure [en annexe](#).

4. LA FORMATION DE BASE

Tous les agents/assistants de sécurisation de police ayant un brevet pour l'accès au cadre de base sont admis à la formation de base.

Tous les agents/assistants de sécurisation de police ayant un brevet pour l'accès au cadre de base peuvent, avant le début de la formation, postuler un emploi du cadre de base conformément aux règles de mobilité.

5. QUAND AURA LIEU LA SÉANCE D'INFORMATION RELATIVE ?

Préalablement aux épreuves de sélection, une séance d'information virtuelle à destination des candidats intéressés aura lieu via teams **le mercredi, 05 avril à 14h00**. Aucune inscription au préalable n'est nécessaire. Vous pouvez y accéder directement via ce lien :

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

6. COMMENT PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE ?

Les candidats intéressés peuvent obtenir le formulaire d'inscription:

- au numéro gratuit du JOB-INFO: 0800/99.505
- par e-mail: recrutement@police.belgium.eu
- en le téléchargeant sur le site du Service Recrutement et Sélection: www.jobpol.be;
- par écrit, auprès du Service Recrutement et Sélection, JOB-INFO, Avenue de la Couronne 145A à 1050 BRUXELLES;
- en venant le retirer au JOB-INFO même (Complexe GERUZET, Bâtiment O, rez-de-chaussée, Avenue de la Force Aérienne n°10 à 1040 ETTERBEEK).

7. QUE DOIT CONTENIR UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Le dossier d'inscription complet comprend les pièces suivantes:

- le formulaire d'inscription dûment rempli tant par le/la candidat(e) que par son employeur qui doit attester:

PROCEDURE DE SELECTION POUR LA PROMOTION PAR ACCESSION A UN CADRE SUPERIEUR

CANDIDATURE INTERNE : INSPECTEUR (CADRE DE BASE) Session 2023

- de l'échelle de traitement dont bénéficie le/la candidat(e);
 - que le/la candidat(e) possède une ancienneté dans le cadre agent/assistant de sécurisation de police de deux années au minimum;
 - que le/la candidat(e) a acquis six années d'ancienneté de cadre après l'échec à la formation de base pour le cadre visé ou après une démission ou une réaffectation pour inaptitude professionnelle pour le cadre visé
 - que le/la candidat(e) n'a pas encouru de sanction disciplinaire lourde non encore effacée;
 - que le/la candidat(e) n'a pas de dernière évaluation avec la mention finale « insuffisant »;
- une copie du diplôme de niveau C ou équivalent, ou à défaut, une copie de l'attestation de réussite à l'épreuve de cadre (délivrée par DPRS).

Remarque : le formulaire d'avis rempli de manière circonstanciée en matière d'évaluation du potentiel du/de la candidat(e) sera sollicité auprès de l'autorité hiérarchique (chef de corps/directeur) de chaque candidat(e) ayant réussi l'épreuve professionnelle avant qu'il/elle ne soit invité à poursuivre sa sélection.

La date ultime de rentrée des dossiers d'inscription **complets** est fixée au **04 avril 2023**.

Tout renseignement complémentaire (pratiques) peut être obtenu auprès de Valerie LEFEVERE au [02/644.83.26](tel:026448326) ou par DRP.Recsel.Assessment.PromSoc@police.belgium.eu